

Barème des honoraires*

déterminés selon des taux dégressifs et
comportant des tranches cumulatives

pour une vente sur-mesure

Tranche du prix de vente	Taux d'honoraires TTC par tranche**
Jusqu'à 99 999 €	9,00%
De 100 000 à 139 999 €	5,75%
De 140 000 à 179 999 €	5,25%
De 180 000 à 299 999 €	4,75%
De 300 000 à 499 999 €	4,50%
A partir de 500 000 €	4,00%

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000 €).

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Exemple : pour un prix de vente 150.000 euros, le montant des honoraires TTC = (9,00% x 99.999) + (5,75% x 39 999) + (5,25% x 10 002) = 11.825 euros

Barème d'honoraires ci-dessus non applicable aux biens ci-dessous et bénéficiant d'un tarif particulier :

-vendus en l'état futur d'achèvement : montant TTC des honoraires = 10% du prix de vente TTC

-commerces et terrains : montant HT des honoraires = 10% du prix de vente (TTC si prix soumis à TVA)